

PROCES-VERBAL Conseil Communautaire du 26 février 2024

Date d'envoi de la convocation : 20 février 2024
Nombre de Conseillers en exercice : 90
Nombre de Délégués titulaires ou suppléants présents : 58
Nombre de Procurations : 18
Nombre de Votants : 76

Présidence de : M. Alain SUGUENOT, Président

Présents : Titulaires : Mmes et MM. Maurice CHAPUIS, Gérard ROY, François LATOUR, Rémy MORIN, Jean-Luc BECQUET, Carole BERNHARD, Geffroy BRUNEL, Anne CAILLAUD, Jean-François CHAMPION, Xavier COSTE, Stéphane DAHLEN, Ariane DIERICKX, Philippe FALCE, Charlotte FOUGERE, Virginie LONGIN, Geneviève PELLETIER, Sébastien PICARD, Michel PIERRON, Olivia PUSSET, Virginie ROUXEL-SEGAUT, Didier DURIAUX, Jean-Noël MORY, Sébastien LAURENT, Delphine SAVARY, Patricia ROSSIGNOL, Richard BENINGER, Céline DANCER, Catherine PAPPAS, Jean-Claude BROUSSE, Arnaud GUICHARD, Didier SAINT-EVE, Jean-Christophe VALLET, Thierry DUBUISSON, Pierre BROUANT, Olivier ATHANASE, Jean-Luc PETIT, Véronique RICHER, Jérôme FOL, Jean-Louis BAUDOIN, Régis DEBOIBE, Denis THOMAS, Christian POULLEAU, Richard ROCH, Rémi CHAMPAUD, Sylvie FOURRIER, Olivier MENAGER, M. Gilles ARPAILLANGES, Serge GRAPPIN, Eric SORDET, Daniel TRUCHOT, Jean MAREY, Pascal BOULEY,

Suppléants : M. Michel GIEN (suppléant de M. MALAQUIN – MELOISEY),
Mme JACQUET Sophie (suppléante de M. Jacques FROTEY – POMMARD),
M. Cyril VACHON (suppléant de M. Gérard GREFFE – RUFFEY-LES-BEAUNE),
M. Michel MANIERE (suppléant de M. Daniel CARRIER – VAL-MONT),

Délégués ayant donné procuration :

Mme Marie-France BRAVARD à M. Stéphane DAHLEN,
Mme Géraldine CHAMPANAY à Mme Olivia PUSSET,
Mme Carole CHATEAU à M. Xavier COSTE,
M. Alexis FAIVRE à Mme Ariane DIERICKX,
M. Thibaut GLOAGUEN à Mme Charlotte FOUGERE,
Mme Emmanuelle JEUNET-MANCY à M. Geoffroy BRUNEL,
Mme Sophie LEFAIX à M. Pierre BOLZE,
Mme Virginie LEVIEL à M. Jean-Luc BECQUET,
M. Bernard REPOLT à M. Jean-François CHAMPION,
Mme Sihème REZIGUE à Mme Anne CAILLAUD,
M. Jonathan VION à M. Alain SUGUENOT,
M. Pascal HUGUENIN à M. Gérard ROY,
M. Vittorio SPARTA à M. Sébastien LAURENT,
M. Gérard NAIRAT à Mme Delphine SAVARY,
Mme Sandrine ARRAULT à M. Jean-Christophe VALLET,
Mme Corinne GARREAU à M. Jérôme FOL,
M. Jean-Paul ROY à M. Denis THOMAS,
M. Jean-Pascal MONIN, à Mme Sylvie FOURRIER,

Délégués absents non représentés :

Mmes et MM. Eric MONNOT, Estelle BRUNAUD, Christophe CASTELLANO, Marc DENIZOT, Michel BOULEY, Sylvain BRUCHARD, Cyril DEREPIERRE, Cladio PAGNOTTA, Alexandra PASCAL, Michel MOINGEON, Michel QUINET, Guy VADROT, Jacqueline METAIS, Sylvain JACOB.

Secrétaire : M. Pierre BOLZE

Le Conseil communautaire, convoqué légalement, s'est réuni le 26 février 2024, sous la présidence de M. Alain SUGUENOT, Président.

Après avoir procédé à l'appel, le quorum est atteint. Le Président ouvre la séance à 18 H 40. Il rappelle l'ordre du jour.

M. Pierre BOLZE est désigné secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 09 OCTOBRE 2023

**Le Conseil communautaire,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- ADOPTE le procès-verbal du Conseil communautaire du 9 octobre 2023

RAPPORTS HORS COMMISSION

Rapport n° 1 – Installation d'un nouveau conseiller communautaire

(Rapporteur : M. Alain SUGUENOT)

**Le Conseil communautaire,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- PREND ACTE de la nomination de M. Régis DEBOIBE, en remplacement de M. Jean-Paul BOURGOGNE dans les conditions détaillées ci-dessus,
- DECIDE, conformément aux dispositions de l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de procéder, par un vote à main levée, à la désignation de M. Régis DEBOIBE au sein des instances et organismes suivants :
 - de la Commission 4 « *Politique environnementale – Nouvelles énergies – Cadre de vie* »,
 - Conseil d'exploitation de la régie de l'assainissement collectif et de l'eau potable,
 - Conseil d'exploitation de la régie de l'assainissement non –collectif,
 - Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin versant de la Dheune,
- DESIGNER M. Régis DEBOIBE pour siéger au sein de ces instances,
- AUTORISE le Président à effectuer toute démarche afférente.

Rapport n° 2 – Compte rendu des délégations données par le Conseil Communautaire au Président et au Bureau

(Rapporteur : M. Alain SUGUENOT)

Après la présentation de ce rapport par le Président, la parole est laissée à Mme BERNHARD. L'Elue sollicite des précisions sur la zone concernée par l'avenant au marché « *Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la création et la réalisation d'une d'aménagement concertée (ZAC) sur le territoire de la communauté d'Agglomération* ».

Le Président indique qu'il s'agit de la Zone d'Activité « Les Templiers ».

L'Elue poursuit son propos en rappelant que l'ouverture d'une concertation préalable à l'aménagement de la ZAC des Templiers a été adoptée par une délibération de l'Assemblée en septembre 2022. La concertation prévue à l'article L 103-2 du code de l'urbanisme vise à associer au plus tôt les habitants, les associations locales ainsi que les autres personnes concernées par l'élaboration de ces projets d'aménagement et de construction. Face au mécontentement de la population de la Commune de Vignoles, une association s'est créée qui a rassemblé 270 personnes, lors d'une réunion d'information. Mme BERNHARD souhaite connaître où en sont les démarches, à ce jour, relatives à la concertation.

Concernant l'avancement des démarches auprès des usagers et des associations, Alain SUGUENOT précise que, compte tenu de la réticence de la population, le dossier est à l'arrêt. Il n'y a donc pas lieu de lancer quelle que procédure que ce soit. La zone à ce jour ne fait l'objet d'aucun projet. La Communauté d'agglomération a simplement réalisé l'acquisition d'un tènement sur la Commune de Vignoles, suite à la vente d'une propriété.

**Le Conseil communautaire,
après en avoir pris connaissance, à l'unanimité,**

- PREND ACTE de la communication sur les décisions que le Président, ainsi que le Bureau Communautaire ont prises, en application des délégations qui leur ont été données entre le 25 novembre 2023 et le 13 février 2024 pour traiter des affaires énumérées à l'article L 5211-10 et dont la liste est jointe à la délibération prise à cet effet.

Rapport n° 3 – Modification et mise à jour des statuts de la Communauté d'Agglomération

(Rapporteur : M. Alain SUGUENOT)

M. LAURENT s'interroge sur la présence du COSEC de Chagny, structure gérée par un SIVOS, dans la liste des équipements sportifs communautaires.

Le Président répond que le COSEC de CHAGNY a été identifié d'intérêt communautaire, au même titre que les biens listés dans le rapport. Il a été intégré à la création de la Communauté d'Agglomération. Alain SUGUENOT rappelle, qu'auparavant, le SIVOM siégeait au sein du SIVOS de CHAGNY en représentation-substitution de la Commune.

**Le Conseil communautaire,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- DECIDE la modification des statuts de la Communauté d'agglomération en y intégrant la compétence supplémentaire suivante : « Article 5-2.20 : soutien aux associations de sport collectif disposant d'un centre de formation et bénéficiant d'un agrément du ministre chargé des sports » ;
- SOLLICITE les avis des communes membres de la Communauté d'agglomération relatifs à la modification des statuts en application de l'article L.5211-17 du Code général des collectivités territoriales ;
- APPROUVE la mise à jour des statuts tels qu'annexés à la délibération prise à cet effet ;
- AUTORISE le Président à effectuer toute démarche nécessaire à la procédure de modification des statuts.

RAPPORTS SOUMIS A COMMISSIONS

Rapport n° 4 – Approbation du plan de financement des travaux de réhabilitation de la Baignade naturelle de Montagny-Les-Beaune « Beaune Côte et Plage »

(Rapporteur : M. Denis THOMAS)

Le Conseil communautaire,

après en avoir délibéré, par 75 voix pour et 1 abstention,

- APPROUVE le plan de financement de la réhabilitation de la baignade de Montagny-les-Beaune tel que présenté dans la délibération prise à cet effet,
- AUTORISE le Président ou son représentant à solliciter les subventions des partenaires institutionnels,
- AUTORISE le Président ou son Représentant à signer toute convention, ou document à intervenir.

Rapport n° 5 – ZAC des Cerisières : Cession de terrain au profit de la société ARGAN

(Rapporteur : M. Alain SUGUENOT en l'absence de M. Michel QUINET)

Le Conseil communautaire,

après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE la cession du lot 1 de la ZAC des Cerisières, d'une emprise de 17 197 m², sis sur la parcelle cadastrée numéro EA 347 à BEAUNE, au prix de 60€HT/m², au profit de la société ARGAN ou à toute autre personne physique ou morale qui s'y substituerait,
- FIXE la validité de cette offre à 6 mois à compter de la date de délibération,
- AUTORISE le demandeur à déposer un permis de construire avant que le transfert de propriété ne soit effectif,
- AUTORISE le demandeur à réaliser l'étude de sol sur ce terrain, avant que le transfert de propriété ne soit effectif,
- AUTORISE le Président ou son représentant, à signer tout acte ou document relatif à la cession de ce terrain.

Rapport n° 6 – ZAC du Pré Fleury – Cession de terrain phase 2 au profit de la société Œuf de Beaune

(Rapporteur : M. Alain SUGUENOT en l'absence de M. Michel QUINET)

Le Conseil communautaire,

après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE la cession des lots 9 à 14 de de la phase 2 du Pré Fleury représentant une superficie de 16 620 m² à prendre sur les parcelles cadastrées AB 86, AB87, AB88, AB89, AB90, AB91, AB93, à CHAGNY, au prix de 50€ HT/m², au profit de la société Œuf de Beaune, ou à toute autre personne physique ou morale qui s'y substituerait,
- FIXE la validité de cette offre à 6 mois à compter de la délibération,
- AUTORISE le demandeur à déposer un permis de construire avant que le transfert de propriété ne soit effectif,
- AUTORISE le demandeur à réaliser l'étude de sol sur ce terrain, avant que le transfert de propriété ne soit effectif,

- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer tout acte ou documents relatifs à la cession de ces terrains,
- VALIDE le principe d'une option sur les lots 8 et 15 au profit de la société Œuf de Beaune pour permettre un développement ultérieur, sous condition de présenter un projet dans un délai de 12 mois, à compter de l'exécution de la présente

Rapport n° 7 – Bilan financier 2023 du service ADS par commune bénéficiaire

(Rapporteur : M. Pierre BOLZE)

Pierre BOLZE souligne que ce bilan a fait l'objet d'une présentation lors d'une réunion aux 31 communes bénéficiaires du service. L'année a été marquée par la dématérialisation des actes qui a bien été intégrée dans le processus du traitement des dossiers. En revanche, les dossiers déposés sont de moins bonne qualité et nécessitent des dossiers de complétudes.

Le niveau se maintient en termes d'actes : environ 1000 actes sont traités par la plateforme ADS.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE la répartition du coût réel du service ADS, pour l'année 2023 par Commune bénéficiaire.

Rapport n° 8 – Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) 2022- 2027 : Bilan annuel 2023

(Rapporteur : M. Jean-Christophe VALLET)

Mme DANCER sollicite des précisions sur la matériauthèque implantée à la déchèterie de MEURSAULT.

M. THOMAS indique les travaux de rénovation de la déchèterie de MEURSAULT ont bien avancé. La 1ère phase arrive à son terme. Cette matériauthèque a pour objectif de récupérer des matériaux non utilisés par les entreprises, qui seront ensuite mis à disposition des particuliers qui pourront venir les récupérer.

Mme BERNHARD fait état des orientations sur lesquelles son groupe a des remarques :

Orientation 1 : Vers des filières économiques plus durables : Concernant le bilan carbone de la filière viticole élaboré par le BIVB, il était annoncé comme réalisé en 2022 avec une communication et la mise en place d'action en 2023. Or, ce dernier ne fait état d'aucune communication ni actions déployées.

M. VALLET répond qu'en effet, le BIVB n'a pas communiqué sur le sujet et qu'une rencontre est prévue prochainement.

Orientation 2 : promouvoir une mobilité diversifiée sobre en carbone : L'Elue fait remarquer que le schéma directeur d'aménagement cyclable n'est pas lancé et a été remplacé par un schéma des mobilités. Mme BERNHARD demande des précisions sur la période d'élaboration de ce schéma et sa traduction dans le budget et indique qu'elle n'a pas vu de mesures en ce sens dans le rapport d'orientations budgétaires.

Le Président expose que la Communauté d'Agglomération se dotera des moyens budgétaires nécessaires, dès lors que la prospective à mettre en place sera définie et rappelle que cette mesure fait partie des priorités pour l'année 2024. Il y a donc une certaine urgence.

Orientation 3 : Aménager durablement le territoire : Mme BERNHARD fait le constat que l'enquête sur les logements vacants est en cours et demande que les résultats de celle-ci soient communiqués et présentés à l'ensemble des délégués communautaires.

Alain SUGUENOT souligne que le Gouvernement pose plus de questions qu'il n'apporte vraiment de réponses. Les critères retenus afin de lutter contre la précarité énergétique aboutissent à la situation absurde que les énergies fossiles seraient moins énergivores que les énergies électriques. Face à cette situation préoccupante, les collectivités ont un devoir d'inventaire, mais l'Etat doit définir clairement les règles à appliquer afin d'avoir une connaissance fine et pouvoir ainsi mettre en place des politiques publiques en adéquation avec les attentes et éviter la pénurie de logements.

Orientatin 4 « investir dans les énergies renouvelables et inciter les porteurs de projets ». Mme BERNHARD précise que plusieurs objectifs étaient centrés sur le bois énergie. Or, l'Elue rappelle que, lors de l'adoption du PCAET, son groupe avait alerté sur cette énergie. De plus, l'artificialisation de nombreuses terres agricoles, pour en faire des zones d'activités concertées, répond certes à une demande économique parfois pertinente, mais il conviendrait de la conditionner au respect de certaines obligations environnementales, comme par exemple l'installation de panneaux photovoltaïques, ombrières sur les parking, sobriété des usages de l'eau, ...

Le Président partage la position de Mme BERNHARD et souligne que les entreprises qui font du développement économique, sont conscientes des enjeux environnementaux et que l'EPCI les incite à la prise de ces enjeux dans leur projet. Toutefois, Alain SUGUENOT souligne le caractère « schizophrène » du système, qui impose d'une part la prise en compte des enjeux environnementaux et de l'autre impose des contraintes réglementaires en contradiction avec ces enjeux.

Objectif « *Encourager les économies en eau auprès des filières économiques* », Mme BERNHARD souligne qu'aucune disposition depuis l'arrêté du PCAET en 2022 n'apparaît. En 2024, des actions sont envisagées avec la Chambre d'Agriculture 21.

Le Président répond que la ressource en eau, tout les comme les énergies sont au cœur de nos réflexions et décisions.

Orientation 5 : « Adapter le territoire aux vagues de chaleur et canicule de plus en plus fréquente », Carole BERNHARD sollicite la communication des travaux engagés avec la méthode CEREMA à l'ensemble des délégués communautaires.

**Le Conseil communautaire,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- APPROUVE le bilan annuel 2023 du PCAET et ses perspectives pour 2024,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à effectuer toute démarche afférente à ces dossiers, et à signer, le cas échéant, tout document.

Rapport n° 9 – Transports : Avenant 1 au contrat KEOLIS

(Rapporteur : M. Xavier COSTE)

M. COSTE souligne l'augmentation de la fréquentation des transports de 12 %. Cette nouvelle DSP répond donc aux attentes des usagers.

Comme le souligne le Président, la réussite de la politique en matière de transport de la Communauté d'Agglomération passe par la mise en place de partenariats avec les différents opérateurs touristiques, et le déploiement d'un pass touristique gratuit, ce qui favoriserait l'usage des navettes et la diminution de la circulation de véhicules.

Le Président cède la parole à M. PICARD qui salue le travail des services afin de rendre plus pratique et attractif encore le réseau des bus. La concertation engagée avec la population a permis l'élaboration d'un réseau tenant compte des attentes des usagers.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE l'avenant n°1 à la Délégation de Service Public pour la gestion des transports publics urbains, scolaires et à la demande, conclu avec la société KEOLIS,
- AUTORISE le Président ou son Représentant à signer l'avenant 1 ainsi que tout document afférent et effectuer toute démarche.

Rapport n° 10 – Rapports annuels des syndicats et bilans d'activité des organismes exerçant une compétence pour le compte de la Communauté d'Agglomération - SMEMAC

(Rapporteur : M. Jean-Luc Becquet)

La président laisse à la parole à Carole BERNHARD.

L'Elue souligne la baisse de la consommation en eau tant chez les particuliers que chez les plus gros consommateurs. Puis, elle poursuit en faisant part de son inquiétude sur la qualité de l'eau en raison de la présence d'une molécule qui accélère la maturation de certaines cultures, et qui impacte la conformité physico-chimique de l'eau. Pour conclure, Carole BERNHARD fait remarquer qu'aucune tarification progressive n'a été mise en place, remarque qu'elle avait déjà faite l'année passée.

M. BECQUET indique que la demande concernant la tarification progressive sera transmise au SMEMAC. Concernant la présence de molécule impactant la qualité de l'eau, M. BECQUET fait état, en effet, de la présence de plus en plus fréquente de molécules dans les analyses réalisées, notamment liées à l'utilisation de pesticides. Les procédures vont être plus difficiles à appréhender, quand d'une part l'Europe a apporté de la souplesse quant à l'utilisation des pesticides, et d'autre part, les analyses sont de plus en plus contraintes.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- PREND ACTE de la communication du rapport sur le prix et la qualité du service public Eau potable du Syndicat mixte de l'eau morvan autunois.

Rapport n° 11 – Ecole des Beaux-Arts : demande de subvention auprès du Conseil régional de Bourgogne

(Rapporteur : M. Jean-François CHAMPION en l'absence de M. Jean-Pascal MONIN)

Le Conseil communautaire,

après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE la demande d'aide auprès du Conseil régional dans le cadre du projet de l'école à la sensibilisation à l'art contemporain,
- AUTORISE le Président ou son Représentant à solliciter la subvention auprès du Conseil régional de Bourgogne,
- AUTORISE le Président ou son Représentant à effectuer toute démarche et signer tout document dans ce cadre.

Rapport n° 12 - Développement du secteur du plateau et des Hautes Côtes « Vivons plus Haut » : demande de subventions pour contribuer à l'organisation des 3 évènements

(Rapporteur : M. Gérard ROY)

Le Conseil communautaire,

après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE la sollicitation de subventions liées à l'organisation du projet de rencontres annuelles,
- AUTORISE le Président à prendre les mesures nécessaires à l'engagement des démarches liées,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à effectuer toute démarche afférente à ce dossier, et à signer, le cas échéant, tout document.

Rapport n° 13 – Tarif des prestations périscolaires

(Rapporteur : M. Jean-François CHAMPION)

Le Président rappelle les mesures déployées en 2023 afin de ne pas pénaliser les familles et minimiser l'effort. Ainsi, en séance, il avait été proposé une répercussion progressive de l'augmentation des repas.

Le Président cède la parole à M. BENINGER.

Au regard des décisions budgétaires, objet du rapport d'orientations budgétaires qui sera débattu en séance, Richard BEINGER sollicite un gel du tarif du tarif des prestations Enfance, qui certes à un coût, mais aurait une certaine signification dans le climat actuel. L'inflation a marqué bien plus l'alimentation que l'ensemble des autres produits.

L'Elu précise qu'il ne votera pas les tarifs proposés.

Il ne s'agit pas d'une augmentation, comme l'indique le Président, mais l'application simplement de notre marché. Le coût de cette mesure pour les familles par mois s'élèvera à 3.36 €, ce qui est faible au regard d'un repas pris à la maison.

**Le Conseil communautaire,
après en avoir délibéré, par 73 voix pour et 3 abstentions,**

- APPROUVE l'actualisation des tarifs des prestations Enfance, telles que détaillées ci-après,

Prestations	Tarifs Au 1^{er} mars 2024*
Repas Restaurants périscolaires et accueils extrascolaires	3,69 €*
Gôûter Accueils périscolaires et extrascolaires	0,78 €*

- AUTORISE le Président ou son Représentant à signer tout document et effectuer toute démarche dans ce cadre.

Rapport n° 14 - Rapport d'orientations Budgétaires

(Rapporteur : M. Jean-François CHAMPION)

Le Président cède la parole à Carole BERNHARD, dans le cadre du débat d'orientations budgétaires.

L'Elue débute son propos par une proposition afin de rendre la collectivité plus attractive en tant qu'employeur : la mise en place du congé menstruel, les femmes représentant plus des $\frac{3}{4}$ des agents. Cette démarche donnerait la possibilité de bénéficier jusqu'à 2 jours de congés par mois (ASA), sans jours de carence sur présentation d'un certificat établi par la médecine du travail valable une année.

L'Elue poursuit son propos par la présentation du contexte économique et évoque la révision de la croissance à la baisse, qui aura pour conséquence de trouver 10 milliards d'économies. Les principaux ministères impactés seront les ministères essentiels : santé, travail, emploi, enseignement supérieur, éducation. Et bien évidemment la grande perdante sera la transition écologique, alors même que la température a augmenté l'année passée de 1,5°. Face au désengagement de l'Etat, Carole BERNHARD rappelle que les collectivités territoriales, au travers des compétences qui leur sont dévolues, ont les moyens d'agir pour accélérer la transition écologique en terme d'adaptation et d'atténuation au changement climatique de notre territoire. Toutefois, elle s'interroge sur le projet de territoire de la Communauté d'Agglomération.

A ce sujet, L'Elue sollicite des précisions sur l'existence d'un Conseil de développement au sein de la communauté d'Agglomération. Car, il y a un déficit d'information sur la composition de cette instance, les rapports d'activité, s'ils existent, ne sont pas portés à la connaissance de l'assemblée. Cette instance, composée de représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs, est un lieu de réflexion et un espace de dialogue qui permet de ramener la parole des habitants dans la Gouvernance.

Carole BERNHARD déplore que cette instance n'ait pas été réunie notamment sur le tri des déchets à la source, obligatoire depuis le 1er janvier 2024, afin de recueillir l'avis des citoyens. Dans le prolongement de son propos, elle fait part de la démarche engagée par son groupe qui est allé à la rencontre des habitants d'habitats collectifs afin de recueillir leur avis dans le domaine. Carole BERNHARD souligne que les usagers ont plébiscité la collecte en porte à porte (41.8 % des personnes interrogées), puis le composteur collectif (33 ;6 %), et loin derrière le point d'apport volontaire avec 10,6 % et le composteur individuel (7,4 %). L'Elue salue, toutefois, le travail des services qui a permis de faire face à l'afflux de demande de composteurs individuels en 2023, le nombre ayant quasi doublé par rapport à 2022.

Aussi, elle propose que la collectivité s'engage dans une démarche de prospective en direction des habitants des logements collectifs afin d'être capable de proposer des réponses différentes selon les territoires ciblés.

Puis, Carole BERNHARD prolonge son propos en proposant la mise en place d'une caisse alimentaire commune, inspirée par l'idée de sécurité sociale de l'alimentation, qui permettrait à l'ensemble des citoyens d'avoir une alimentation choisie et de qualité, et de soutenir le monde agricole. A Beaune, proposition avait été faite que cette expérimentation puisse être portée par le CCAS. L'Elue profite donc de cette expérimentation pour solliciter la création d'un centre intercommunal d'action sociale.

Le Président remercie Carole BERNHARD pour son intervention.

M. ROCH interpelle le Président sur les attributions de compensation décidées en 2007 et qui n'ont pas été révisées depuis.

**Le Conseil communautaire,
après en avoir pris connaissance,**

- PREND ACTE des orientations présentées et susceptibles d'être retenues, dans le cadre de l'esquisse du Budget Primitif 2024 mis à l'ordre du jour de la prochaine séance du conseil communautaire.

Rapport n° 15 - Voeu de soutien pour la qualité de la relation citoyenne avec l'administration par l'amélioration des accueils physiques dans les services publics

(Rapporteur : M. Alain SUGUENOT)

Le Président soumet le vœu au vote dont la présentation a été réalisée en préambule de son propos.

**Le Conseil Communautaire,
après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- SOUHAITE MARQUER avec force son engagement pour le maintien d'un service public de proximité et faire, de la qualité de l'accueil physique de l'administré, une priorité.

Rapport n° 16 - Voeu pour la défense d'un cessez-le-feu à Gaza

(Rapporteur : M. Alain SUGUENOT)

Le Président soumet le vœu au vote dont la présentation a été réalisée en préambule de son propos.

**Le Conseil Communautaire,
après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- EXPRIME sa préoccupation face à la situation humanitaire catastrophique à Gaza
- DEMANDE au gouvernement d'Israël de tout mettre en œuvre pour aboutir à un cessez-le-feu immédiat et à organiser la fourniture de services de base et d'assistance humanitaire.
- APPELLE la communauté internationale à user de son influence travailler en faveur d'une résolution pacifique du conflit israélo-palestinien.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 45.

Le secrétaire
Pierre BOLZE

Le Président
Alain SUGUENOT